

# Perspectives budgétaires

Budget de 2021-2022 (révisé)

## Table des matières

Introduction .....	3
<b>Situation financière du Yukon .....</b>	<b>3</b>
Tableau 1. Sommaire budgétaire.....	4
Figure 1. Indicateurs budgétaires du gouvernement du Yukon .....	5
Recettes .....	5
Tableau 2. Recettes, par type .....	5
Plan d'immobilisations quinquennal.....	7
Tableau 3. Dépenses brutes prévues dans le Plan d'immobilisations quinquennal, par catégorie .....	8
Dépenses de fonctionnement et d'entretien .....	9
Figure 2. Croissance annuelle des dépenses de fonctionnement et d'entretien .....	9
Figure 3. Affectations budgétaires pour la COVID-19 en 2020-2021 et 2021-2022.....	10

## Introduction

Le Yukon s'en est mieux sorti face à la COVID-19 que la plupart des autres provinces et territoires du Canada, tant sur le plan de la santé publique que de l'économie. Grâce au soutien des divers ordres de gouvernement, le nombre de cas est demeuré bas et les particuliers, entreprises et secteurs clés ont reçu l'aide nécessaire.

L'arrivée des vaccins fait espérer un retour à la normale. Lorsque le Yukon aura atteint un taux de vaccination élevé, certaines des mesures sanitaires qui pèsent depuis bientôt un an sur l'activité économique pourraient être assouplies. Toutefois, les restrictions entourant les voyages pourraient devoir demeurer en place tant et aussi longtemps que le nombre de cas de COVID-19 restera élevé dans les régions voisines.

Si la menace de la pandémie planera sur le Yukon à moyen terme, nos perspectives sont meilleures et moins incertaines qu'elles l'étaient en octobre 2020, lors de la publication des *Perspectives budgétaires et économiques*, et ce, en grande partie grâce aux efforts de vaccination ici et ailleurs dans le monde. Le gouvernement du Yukon continuera d'apporter l'aide nécessaire aux Yukonnais et aux Yukonaises pour que l'économie du territoire puisse poursuivre sa croissance.

Les perspectives budgétaires présentées ici remplacent celles de mars 2021; les données sont basées sur le budget révisé de 2021-2022. Sauf indication contraire, toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Une actualisation des perspectives économiques, accompagnée d'une mise à jour des perspectives budgétaires, sera publiée à l'automne 2021.

## Situation financière du Yukon

Le budget de 2021-2022 révisé présente un plan pour investir dans l'avenir d'un territoire en pleine croissance tout en composant avec les défis de la pandémie. Le sommaire budgétaire du tableau 1 prévoit un déficit de 6,6 millions de dollars en 2021-2022, soit une différence de 10,7 millions de dollars par rapport à la situation budgétaire du *Budget principal des dépenses de 2020-2021*. En mobilisant toutes les sources de financement disponible, le Yukon a pu continuer d'investir dans le bien-être de sa population et dans les infrastructures clés tout en atténuant les répercussions sur sa situation budgétaire.

La dette nette du territoire devrait augmenter dans les trois prochaines années, pour deux raisons : le déficit prévu en réponse à la COVID-19 en 2020-2021 et 2021-2022; et les investissements considérables faits dans les infrastructures essentielles.

Le budget de 2021-2022 révisé représente une hausse notable des dépenses, car le Yukon continuera de venir en aide aux entreprises, aux familles et aux particuliers pendant la pandémie et honorera de grands engagements, dont la mise en place d'un programme universel de garde d'enfants. Cette hausse sera en partie compensée par la hausse des transferts fédéraux. Les répercussions de ces dépenses records en immobilisations seront par ailleurs atténuées par le fait que ces dernières seront en grande partie étalées sur toute la durée de vie des actifs. Les recettes devraient augmenter dans les deux prochaines années, tandis que diminueront les mesures et fonds nécessaires contre la COVID-19. Ainsi, le Yukon devrait retrouver un excédent en 2022-2023.

La situation budgétaire révisée s'est améliorée par rapport à ce qui a été présenté dans le *Budget principal des dépenses de 2021-2022* en mars 2021. En effet, selon les prévisions du budget de 2021-2022 révisé, le déficit annuel passera de 12,7 millions de dollars à 6,6 millions de dollars et la dette nette passera de 175,4 millions de dollars à 169,6 millions de dollars. Par ailleurs, la hausse des dépenses de 5,8 millions de dollars dans les secteurs de la santé et des services sociaux prévue dans le budget déposé en mars est compensée par une somme de 11,9 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral sous la forme du Fonds d'investissement-santé pour les territoires et d'une aide financière pour la COVID-19.

Tableau 1. Sommaire budgétaire<sup>1</sup>

(en M\$)	2020-2021 Budget principal des dépenses	2020-2021 Budget supplémentaire des dépenses n° 2 (révisé)	2021-2022 Budget principal des dépenses (révisé)	2022-2023 Plan	2023-2024 Plan
Recettes <sup>2</sup>	1 307,2	1 305,7	1 374,3	1 453,3	1 506,1
Dépenses <sup>3</sup>	(1 405,9)	(1 441,1)	(1 519,7)	(1 575,6)	(1 637,6)
Dépenses imprévues liées à la COVID-19 <sup>4</sup>	-	-	(15,0)	(10,0)	-
Redressement comptable <sup>5</sup>	102,7	128,3	153,8	198,1	180,6
Excédent/(Déficit) <sup>6</sup>	4,1	(7,0)	(6,6)	65,8	49,0
Actifs financiers nets/(Dette), fin de l'exercice	(81,5)	(88,5)	(169,6)	(249,5)	(324,7)

Source : Ministère des Finances

Le Budget principal des dépenses de 2021-2022 révisé prévoit 33,9 millions de dollars pour les mesures d'aide et d'intervention contre la COVID-19. De plus, une certaine marge de manœuvre a été prévue étant donné que la situation peut évoluer tant que se poursuivra la pandémie. En tout, 15 millions de dollars ont été mis de côté en 2021-2022, et 10 millions de dollars en 2022-2023, pour les dépenses imprévues. Ces dépenses liées à la COVID-19 ne sont pas inscrites aux budgets des ministères et devront tout de même être approuvées au préalable par l'Assemblée législative. Elles figurent dans le plan financier pour que, le cas échéant, elles n'influent pas sur la situation budgétaire prévue du Yukon.

En 2019-2020 et 2020-2021, le Yukon a reçu un financement considérable du Canada pour ses mesures d'aide et d'intervention contre la COVID-19. La collaboration entre le Yukon et Ottawa se poursuit pour lutter contre la pandémie. Ainsi, 5,5 millions de dollars seront affectés à la santé publique et aux efforts de vaccination pour l'exercice 2021-2022. Toutefois, le plan budgétaire du gouvernement n'anticipe pas de fonds de relance supplémentaires de la part du fédéral. Si le Yukon reçoit des fonds fédéraux supplémentaires pour la COVID-19, si les dépenses liées à la COVID-19 sont plus basses que prévu ou si les dépenses imprévues ne se matérialisent pas, la situation budgétaire du Yukon n'en sera que meilleure.

En règle générale, la hausse des dépenses suit le rythme de la hausse des recettes totales. La figure 1 montre les dépenses et les recettes prévues de 2020-2021 à 2023-2024, par rapport aux dépenses et aux recettes antérieures réelles déclarées dans les comptes publics du Yukon. Entre 2011-2012 et 2020-2021, la hausse annuelle des dépenses s'alignait généralement sur la hausse annuelle des recettes : la première était en moyenne de 6 % par année et la seconde, de 5,4 %. Cette tendance devrait se maintenir dans les trois prochaines années, mais la hausse des recettes devrait se faire à un rythme plus rapide.

1. Comme dans les comptes publics du gouvernement du Yukon, les recettes et recouvrements n'incluent pas les chiffres de la Société d'habitation du Yukon, qui eux sont compris dans le redressement comptable.

2. Les recettes s'entendent de la somme des transferts fédéraux, des recettes fiscales et des autres recettes indiqués aux pages S-14 et S-15 du Budget principal des dépenses de 2021-2022 révisé et aux pages équivalentes des documents budgétaires des autres périodes.

3. Les dépenses s'entendent du montant des crédits totaux duquel sont soustraits les recouvrements du Canada et les recouvrements de tiers figurant respectivement aux pages S-9 et S-8 du Budget principal des dépenses de 2021-2022 révisé et aux pages équivalentes des documents budgétaires des autres périodes.

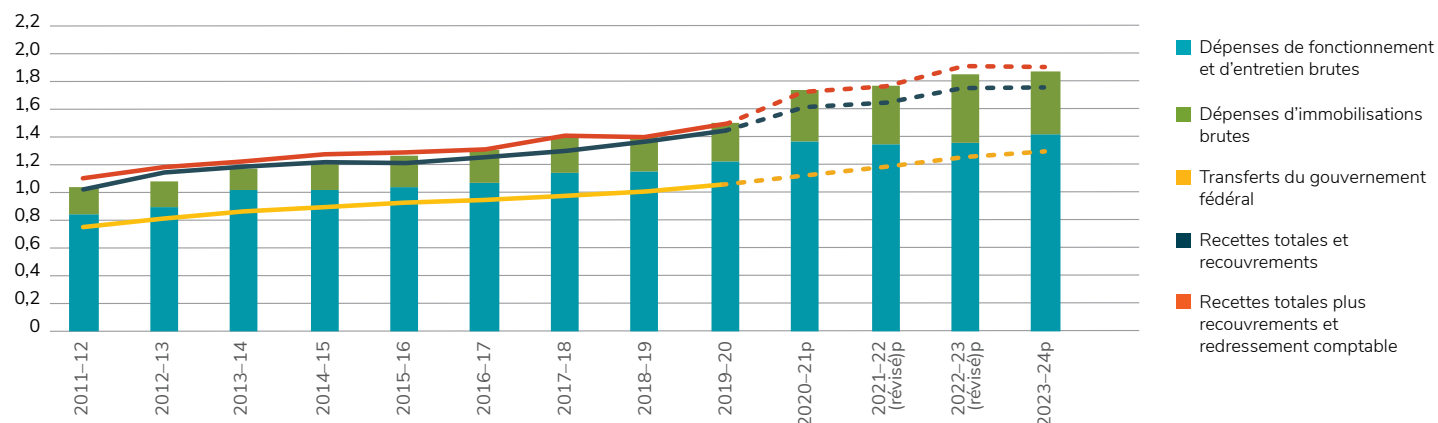
4. Figure à la page S-9 du Budget principal des dépenses de 2021-2022 révisé.

5. Le redressement comptable s'entend de la somme des immobilisations corporelles (nettes), des investissements dans l'aménagement du territoire, des dépenses pour les programmes de prêts et des autres redressements (nets) indiqués à la page S-9 du Budget principal des dépenses de 2021-2022 révisé et aux pages équivalentes des documents budgétaires des autres périodes.

6. L'excédent/(Déficit) s'entend de la somme des recettes, des dépenses, des dépenses imprévues liées à la COVID-19 et du redressement comptable.

Figure 1. Indicateurs budgétaires du gouvernement du Yukon<sup>7,8,9</sup>

Dépenses et recettes (en G\$)



Source : Ministère des Finances

## Recettes

Les recettes publiques totales devraient atteindre 1,37 milliard de dollars en 2021-2022, comme le montre le tableau 2, soit une hausse de 5,1 % (par rapport au Budget principal des dépenses de 2020-2021) amenée par une croissance économique et démographique. La hausse des recettes devrait se poursuivre pour les deux prochaines années et être de l'ordre de 5,8 % en 2022-2023 et de 3,6 % en 2023-2024.

Tableau 2. Recettes, par type<sup>10,11</sup>

(en M\$)	2020-2021 Budget principal des dépenses	2020-2021 Budget supplémentaire des dépenses n° 2 (révisé)	2021-2022 Budget principal des dépenses (révisé)	2022-2023 Plan	2023-2024 Plan
Transferts du gouvernement fédéral	1 116,7	1 116,7	1 183,3	1 252,4	1 293,5
<b>Recettes fiscales</b>	<b>131,5</b>	<b>136,0</b>	<b>134,2</b>	<b>142,3</b>	<b>146,7</b>
Impôt sur le revenu des particuliers	80,3	78,5	76,4	77,8	79,7
Impôt sur le revenu des sociétés	13,7	22,5	17,6	21,6	23,4
Impôt foncier	6,0	6,0	6,9	6,7	7,1
Taxe sur le combustible	9,6	7,4	8,6	9,8	9,4

7. Pour les exercices 2011-2012 à 2019-2020, la figure présente les données réelles, telles qu'elles ont été déclarées dans les comptes publics du Yukon. Aux fins de comparabilité, la même méthodologie est utilisée pour les prévisions des exercices 2020-2021 à 2023-2024 et diffère de celle utilisée pour le tableau 1 de la page précédente.

8. Pour que le tableau s'aligne sur la présentation des comptes publics du Yukon, les recettes et les recouvrements ne tiennent pas compte de ceux de la Société d'habitation du Yukon, qui sont déduits des dépenses brutes présentées dans cette figure.

9. Pour les exercices 2020-2021 à 2023-2024, le « p » désigne une prévision.

10. Les chiffres sont tirés des pages S-14 et S-15 du Budget principal des dépenses de 2021-2022 révisé et des pages équivalentes des documents budgétaires des autres périodes.

11. Pour que le tableau s'aligne sur la présentation des comptes publics du Yukon, les recettes ne tiennent pas compte de celles de la Société d'habitation du Yukon.

(en M\$)	2020-2021 Budget principal des dépenses	2020-2021 Budget supplémentaire des dépenses n° 2 (révisé)	2021-2022 Budget principal des dépenses (révisé)	2022-2023 Plan	2023-2024 Plan
Taxes sur les boissons alcoolisées et les produits du tabac	17,9	17,7	18,3	19,5	19,9
Impôt sur les primes d'assurance	4,0	3,8	6,4	6,8	7,2
<b>Autres recettes</b>	<b>59,0</b>	<b>53,0</b>	<b>56,8</b>	<b>58,7</b>	<b>65,9</b>
Profits découlant de la vente de boissons alcoolisées	8,9	7,2	9,2	9,3	9,5
Licences, droits, enregistrements et permis	16,6	16,1	17,3	18,6	18,6
Vente de terres	22,5	22,5	21,8	18,2	15,7
Autres recettes	11,0	7,2	8,4	12,5	22,2
<b>Recettes totales</b>	<b>1 307,2</b>	<b>1 305,7</b>	<b>1 374,3</b>	<b>1 453,3</b>	<b>1 506,1</b>

Source : Ministère des Finances. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut sembler inexact.

### Transferts du gouvernement fédéral

La croissance des recettes est principalement attribuable aux transferts fédéraux, soit le financement fédéral, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et le Transfert canadien en matière de santé (TCS).

Dans le financement fédéral s'inscrit la formule de financement des territoires, laquelle représente plus de 80 % des recettes totales du Yukon en 2021-2022. Ce programme s'adapte à l'évolution de la situation économique et contribue à combler l'écart entre la capacité du Yukon à percevoir des recettes et ses dépenses pour la prestation de services de base. La formule prévoit aussi une réduction pour les recettes que le Yukon perçoit de la foresterie et de l'exploitation du pétrole, du gaz, de la terre, des minéraux et de l'eau. À compter de 2023-2024, le financement fédéral accordé au Yukon devrait diminuer, car le territoire devrait commencer à toucher les redevances du projet minier Eagle Gold de Victoria Gold en 2022-2023. Aucun autre changement n'est prévu aux transferts fédéraux, à l'exception de ceux amenés par la croissance économique et démographique.

La pandémie de COVID-19 ne devrait pas avoir de répercussions notables sur les principaux transferts fédéraux en 2021-2022, car le financement fédéral n'est pas calculé chaque année, mais plutôt avec un décalage de deux ans. Qui plus est, la hausse du TCPS et du TCS est garantie à hauteur minimale de 3 % par année. Celle du Yukon devrait toutefois dépasser ce seuil minimal de 3 % en raison de la croissance démographique du territoire, plus rapide qu'ailleurs au Canada.

### Recettes autonomes

En raison de la COVID-19, les prévisions quant au produit de l'impôt sur le revenu sont incertaines. Il est difficile de prédire les effets qu'aura eus la pandémie sur le revenu des particuliers, les bénéfices des sociétés et les comportements fiscaux. De plus, le report des dates limites pour la production des déclarations de revenus a retardé la réception des données de cotisation de 2019, qui sont les principales données servant à établir les prévisions du produit de l'impôt sur le revenu.

Dans l'ensemble, les recettes autonomes devraient tout de même demeurer stables malgré les contrecoups de la pandémie. Le produit de l'impôt sur le revenu risque de diminuer légèrement en 2021-2022 étant donné la hausse prévue du montant personnel de base en 2021 et les effets persistants de la COVID-19. Les revenus devraient se rétablir en 2022-2023 et 2023-2024, mais la hausse des recettes de l'impôt sur le revenu sera plus lente en raison d'autres augmentations du montant personnel de base.

À l'inverse, le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés devrait augmenter légèrement en 2021-2022 par rapport au *Budget principal des dépenses de 2020-2021*. Les prévisions relatives au produit de l'impôt sur le revenu des sociétés se fondent sur plusieurs facteurs, dont la conjoncture territoriale et, dans une plus grande mesure, sur les recettes fiscales de l'exercice précédent. L'augmentation des recettes en 2019, combinée aux effets des mesures d'aide et de relance économiques fédérales et territoriales pendant la pandémie, compense la baisse causée par le fait que le taux d'imposition des petites entreprises est passé de 2 % à 0 % le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et permet de prévoir une modeste croissance des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés par rapport au *Budget principal des dépenses de 2020-2021*, et ce, jusqu'en 2023-2024.

Le *Budget supplémentaire des dépenses n° 2 de 2020-2021 révisé* pointe vers des recettes additionnelles de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison d'un rajustement d'année antérieure qui révèle des recettes pour 2019 plus élevées que prévu. Les rajustements d'année antérieure sont courants et ont lieu après le rapprochement final des données de cotisation.

La COVID-19 a nui aux recettes au titre de la taxe sur le combustible en 2020-2021. En effet, les restrictions de voyage ont mené à une chute du nombre de voyageurs sur le territoire, et donc, de l'utilisation de carburant. Cette baisse devrait se poursuivre en 2021-2022. En 2022-2023, l'assouplissement des mesures sanitaires pourrait amener un rétablissement de ces recettes au niveau d'avant la pandémie, mais cela reste incertain. Une baisse de la consommation de carburant taxable est prévue à mesure que le Yukon commencera à atteindre les cibles qu'il s'est fixées dans la stratégie *Notre avenir propre*. Des changements notables devraient se faire sentir à compter de 2023-2024, quoiqu'ils devraient être compensés par le retour des visiteurs sur le territoire.

Les recettes fiscales tirées des produits du tabac devraient augmenter en 2021-2022 en raison de modifications fiscales. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux d'imposition a augmenté de un cent par cigarette et de un cent par gramme de tabac en vrac. Ces recettes devraient rester stables, car la diminution du tabagisme devrait être compensée par la hausse du nombre de personnes, et donc du nombre éventuel de fumeurs, qui s'installeront au Yukon. De même, l'impôt sur les primes d'assurance a augmenté le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui le rapproche des taux d'imposition en vigueur dans d'autres territoires de compétence. À compter de 2022-2023, les primes d'assurance devraient suivre le rythme de l'inflation et de la croissance économique.

Des fluctuations sont aussi à prévoir pour d'autres types de recettes dans les trois prochaines années. Les recettes provenant de la vente de terrains devraient rester élevées en 2021-2022 avec la mise en marché des parcelles résidentielles à Whistle Bend. Elles devraient par la suite diminuer. Cette situation est en adéquation avec la demande immobilière, qui est demeurée élevée malgré la conjoncture. Les recettes provenant des investissements devraient diminuer par rapport à 2020-2021 en raison notamment de taux d'intérêt inférieurs. Les redevances minières devraient augmenter à compter de 2022-2023 grâce aux redevances de la mine Eagle Gold.

### Plan d'immobilisations quinquennal

Le quatrième volet du Plan d'immobilisations quinquennal continue de prioriser les besoins des Yukonnais et des Yukonaises par l'entremise de projets d'immobilisations dont le gouvernement fait l'acquisition et qu'il gère, exécute et finance en partenariat avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les

Premières nations et les organismes non gouvernementaux du territoire. Le Plan 2021-2022 prévoit des investissements de l'ordre de 2,25 milliards de dollars sur cinq ans (tableau 3). Environ un tiers de ces investissements devrait être recouvrable auprès du gouvernement fédéral et de tierces parties.

**Tableau 3. Dépenses brutes prévues dans le Plan d'immobilisations quinquennal, par catégorie**

(en M\$)	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	Totaux
Changements climatiques et énergie et économie verte	50	48	29	26	26	178
Aménagement des terres, développement social, éducation et santé	111	105	102	113	92	523
Infrastructures destinées aux collectivités et aux Premières nations	97	93	100	100	98	488
Infrastructures de transport	101	159	161	155	116	692
Gestion des immeubles et des biens	37	40	45	57	31	210
Technologies de l'information	39	59	28	16	15	159
<b>Totaux</b>	<b>435</b>	<b>504</b>	<b>465</b>	<b>466</b>	<b>379</b>	<b>2 249</b>

Source : Bureau de planification des immobilisations. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut sembler inexact.

Les investissements en capitaux prévus s'élèvent à 434,7 millions de dollars en 2021-2022, une hausse de 65 millions de dollars, ou de 17,6 %, par rapport au Plan 2020-2021. Le Plan d'immobilisations s'adapte à l'évolution des besoins et aux nouvelles perspectives. Dans le Plan 2021-2022, des investissements supplémentaires sont prévus en santé, en éducation et en changements climatiques, notamment pour ce qui est de l'énergie renouvelable et des infrastructures vertes. Parmi les nouveaux projets, citons l'aménagement d'un réseau de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques et la création d'une unité médicale sécuritaire à l'Hôpital général de Whitehorse pour protéger les patients et le personnel.

À l'instar des exercices précédents, le Plan d'immobilisations quinquennal se concentre sur six catégories afin d'illustrer l'incidence des investissements du gouvernement sur la population :

- 178 millions de dollars sur cinq ans consacrés aux **changements climatiques et à l'énergie et à l'économie verte** pour contribuer aux buts de la stratégie *Notre avenir propre* et réduire l'empreinte carbone du Yukon. En 2021-2022, cet investissement servira, entre autres, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments du gouvernement et des Premières nations du Yukon.
- 523 millions de dollars sur cinq ans pour **l'aménagement des terres, le développement social, l'éducation et la santé** pour répondre aux besoins d'une population croissante et vieillissante. En 2021-2022, des fonds seront consacrés à la construction d'une école primaire à Whistle Bend et d'un centre de santé et de mieux-être à Old Crow, ainsi qu'à l'aménagement de terrains résidentiels.
- 488 millions de dollars sur cinq ans pour les **infrastructures destinées aux collectivités et aux Premières Nations** pour garantir la santé et le dynamisme des municipalités. En 2021-2022, des investissements seront injectés dans des bâtiments récréatifs et municipaux comme le centre jeunesse des Tr'ondëk Hwëch'in, la piscine municipale de Pelly Crossing et la caserne de Teslin.



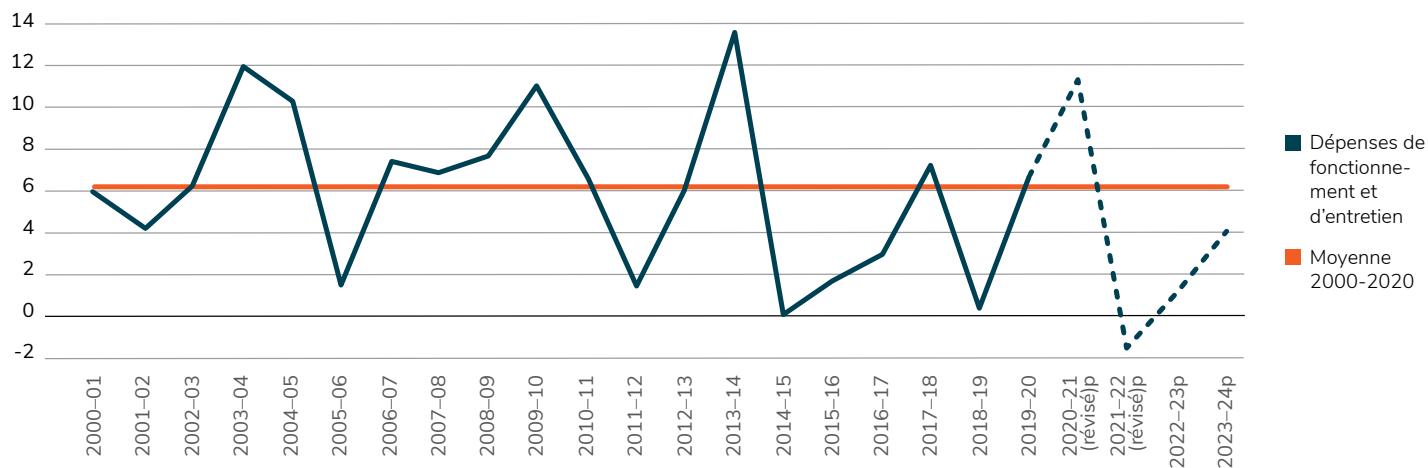
- 692 millions de dollars sur cinq ans pour les **infrastructures de transport** pour favoriser la sûreté et la croissance économique. En 2021-2022, les travaux de remplacement du pont de la baie Nisutlin commenceront, et le projet d'accès aux ressources et la reconstruction de la route du Klondike Nord se poursuivront.
- 210 millions de dollars sur cinq ans pour la **gestion des immeubles et des biens** pour que la population ait accès à des services et que les générations à venir puissent profiter des richesses naturelles, culturelles et historiques du Yukon. En 2021-2022, cet investissement servira, entre autres, à l'entretien des sites historiques et des infrastructures de camping et à la modernisation de l'ancien édifice administratif territorial à Dawson.
- 159 millions de dollars sur cinq ans pour les **technologies de l'information** pour accroître la facilité et l'efficacité de l'accès aux services par les citoyens et la transparence des fournisseurs. En 2021-2022, cet investissement servira, entre autres, à l'expansion des systèmes de santé et au projet de liaison par fibre optique de la route Dempster.

## Dépenses de fonctionnement et d'entretien

Les dépenses de fonctionnement et d'entretien devraient être inférieures en 2021-2022 à ce qui est actuellement prévu pour 2020-2021 dans le Budget supplémentaire des dépenses n° 2 révisé, qui montre une baisse de 1,4 %. On s'attend en effet à ce que 2020-2021 soit une année atypique où les dépenses de fonctionnement et d'entretien seront considérables en raison de la COVID-19. La figure 2 montre les dépenses prévues (dépenses supplémentaires prévues comprises) de 2020-2021 à 2023-2024, par rapport aux dépenses réelles des exercices précédents, telles qu'elles ont été déclarées dans les comptes publics du Yukon. Dans les années à venir, une diminution des mesures d'aide et d'intervention contre la COVID-19 est attendue, ce qui devrait mener à une hausse plus faible des dépenses de fonctionnement et d'entretien.

**Figure 2. Croissance annuelle des dépenses de fonctionnement et d'entretien<sup>12,13</sup>**

Évolution des dépenses brutes de fonctionnement et d'entretien du gouvernement du Yukon (en %)



Source : Ministère des Finances. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut sembler inexact.

12. Pour les exercices 2000-2001 à 2019-2020, la figure présente les données réelles, telles qu'elles ont été déclarées dans les comptes publics du Yukon. Aux fins de comparabilité, la même méthodologie est utilisée pour les prévisions des exercices 2020-2021 à 2023-2024 et diffère de celle utilisée pour le tableau 1 de la page 4.

13. Pour les exercices 2020-2021 à 2023-2024, le « p » désigne une prévision.

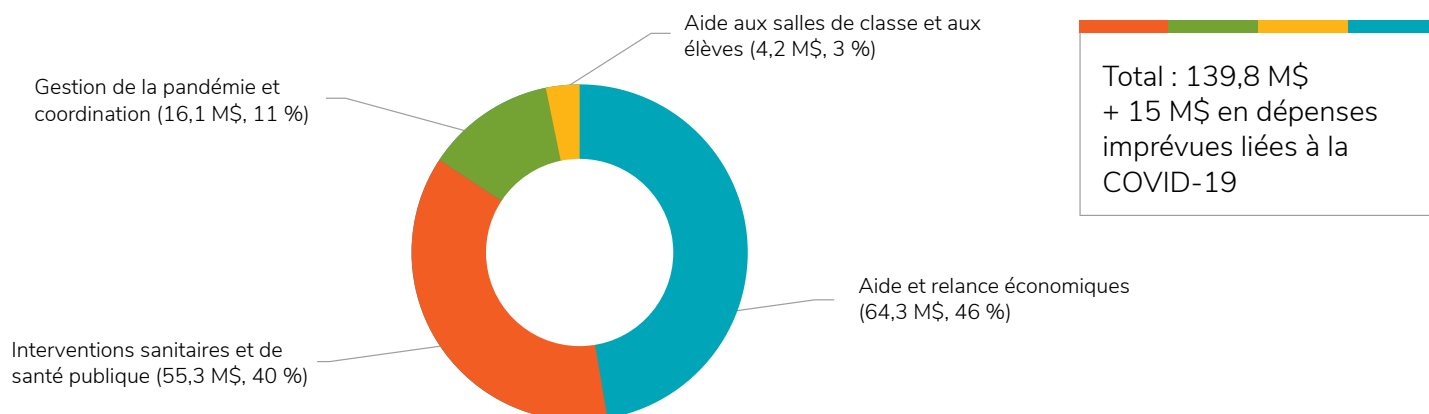
De 2000-2001 à 2020-2021, la croissance annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement et d'entretien était de 6,3 %. En 2021-2022, elle devrait être de 8,2 % par rapport au Budget principal des dépenses de 2020-2021. Toutefois, sans les dépenses liées à la COVID-19, cette hausse est plutôt de 5,5 %.

La hausse non liée à la COVID-19 s'explique par plusieurs initiatives d'envergure : la création d'un programme universel de garde d'enfants et d'un programme élargi de prématernelle, ainsi que la prise de mesures en réponse au rapport final *La population d'abord* sur la santé et les services sociaux dans le territoire, à la stratégie *Notre avenir propre* et à la *Stratégie sur les parcs du Yukon*. Elle est aussi attribuable à une hausse de la demande et de l'inflation par rapport aux services de base. Ces investissements montrent que, malgré la pandémie, le gouvernement travaille à honorer ses grands engagements et à offrir des services de base.

Le Yukon a réagi rapidement à la pandémie et a mobilisé ses ressources actuelles et de nouvelles ressources pour les soins de santé, l'intervention sanitaire, la gestion et la coordination des interventions d'urgence et pour des mesures d'aide économique. La figure 3 montre les dépenses de fonctionnement et d'entretien totales qui ont été consacrées à la COVID-19 en 2020-2021 et en 2021-2022. Au cours de ces deux exercices, le Yukon a affecté 154,8 millions de dollars à l'intervention contre la COVID-19 : 139,8 millions sont allés aux budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères et 15 millions ont été réservés pour les imprévus liés à la pandémie. Ces mesures ont bénéficié d'un financement fédéral considérable. De ces crédits budgétaires, 82,6 millions de dollars, ou 59,1 %, sont recouvrables du gouvernement fédéral.

**Figure 3. Affectations budgétaires pour la COVID-19 en 2020-2021 et 2021-2022**

Crédits budgétaires affectés à la lutte contre la COVID-19, par catégorie (en M\$ et en %)



Source : Ministère des Finances. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut sembler inexact.

Pour l'exercice 2021-2022, le Yukon affectera 48,9 millions de dollars à l'intervention contre la COVID-19 : 33,9 millions aux budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères et 15 millions aux imprévus liés à la COVID-19. En tout, 46 % du montant prévu pour les budgets ministériels ira aux soins de santé et aux interventions sanitaires, 34 % aux mesures d'aide et de relance économique, 15 % à la gestion et à la coordination des interventions d'urgence et 5 % aux écoles et aux élèves.